



Module 1. Le partage en ligne : quels sont les risques?

SEXTAGE

GUIDE DU PERSONNEL ENSEIGNANT

DURÉE : 75 MINUTES

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE : Identifier les avantages et désavantages liés aux technologies de l'information et de la communication en général. Ensuite, étudier les risques associés au sextage en particulier. Finalement, déterminer et discuter des stratégies de protection permettant de faire une utilisation saine et sécuritaire des technologies de l'information et de la communication.



Matériel d'accompagnement

- **Fiche de l'élève** — Module 1 à télécharger ou à imprimer

- **Vidéo YouTube** — à visionner en ligne
- **Matériel d'accompagnement** - Quoi faire si quelqu'un a pris, publié ou partagé une photo ou une vidéo de toi?

Préalables : Aucun

Notes : Avoir accès à Internet

Cette ressource pédagogique peut être utilisée en classe présentielle ou virtuelle. Les activités peuvent se faire individuellement, en équipe ou en groupe-classe.

Soutien aux élèves

Lorsqu'une discussion affecte vos élèves :

Jeunesse, J'écoute offre un service de soutien 24/7 gratuit, sans jugement et confidentiel, peu importe le problème. L'élève peut :

- Envoyer le mot PARLER au 686868.
- Appeler le 1-800-668-6868.

Cybertip.ca signale de l'exploitation sexuelle en ligne de personnes de moins de 18 ans.

- Appeler le 1-866-658-9022.

AidezMoiSVP.ca peut t'aider à cesser la diffusion d'une image intime.

Tel-jeunes peut t'aider à avoir des informations.

- Visite le site www.teljeunes.com.

Ce module s'intègre au Curriculum de l'Ontario :

Niveau	Programme-cadre	Cours	Domaines
9 ^e	Éducation physique et santé (2015)	Vie active et santé (PPL10)	C. Vie saine (C1.2)

A. Les technologies de l'information et de la communication



Mesure d'adaptation

Veillez noter que le contenu de la fiche de l'élève peut être affiché au tableau au besoin.



Contenu sensible

Veillez noter que ce module couvre du contenu sensible. Veuillez présenter le contenu avec tact. Invitez les élèves à venir vous parler si elles et ils sont mal à l'aise à tout moment. Les élèves peuvent aussi faire appel aux ressources d'aide fournies au besoin.

A.1. Introduction

1. Lisez avec les élèves la section **A.1 de la Fiche de l'élève**.

A.2. Les technologies de l'information et de la communication

1. Lisez avec les élèves la section **A.2 de la Fiche de l'élève**.
2. Lisez les instructions de l'exercice de la section **A.2 de la Fiche de l'élève** avec les élèves. Invitez-les à faire l'exercice et à partager leur réponse en grand groupe.



Mesure d'adaptation

Écrivez les réponses des élèves sur le tableau pour identifier les outils technologiques les plus utilisés dans la classe.



Corrigé

Exemples de réponses possibles :

Les outils technologiques – ordinateur, ordinateur portable, tablette, téléphone, télévision, radio, montre intelligente, écouteurs intelligents, jeux vidéo, etc.

L'Internet – tout site web, les sites de médias sociaux, sites de messagerie électronique, jeux vidéo interactifs, etc.

Les raisons – pour faire des devoirs, pour communiquer avec des amis, pour se relaxer, pour rester en contact avec la famille, etc.

A.3. Avantages et désavantages

1. Regroupez les élèves en groupe de 2-3 élèves (ou selon les besoins de l'enseignante ou l'enseignant).
2. Avec les élèves, lisez les instructions de l'exercice à la section **A.3 de la Fiche de l'élève**. Invitez les élèves à faire l'exercice et corrigez en grand groupe.



Corrigé

Voici des exemples. Les élèves peuvent en proposer d'autres.

Avantages	Désavantages
Accès rapide à l'information.	Des problèmes de dépendance à la technologie.
Accès rapide à sa famille et à ses amis.	Risque de développer des problèmes de santé mentale, par exemple l'anxiété, manque d'estime de soi, etc.
Variété d'outils de médias sociaux pour être créatif, et pour s'exprimer.	Développer des comportements antisociaux par exemple, passer moins de temps avec sa famille et ses amis.
Des outils qui permettent de travailler rapidement et de manière efficace.	Risque d'intimidation sur les médias sociaux.
Capacité de rester connecter et de collaborer à distance, par exemple durant la pandémie.	Risque d'incidents de cybersécurité, par exemple recevoir des courriels frauduleux, ou d'être redirigé vers des sites web frauduleux demandant des informations personnelles.



Mesure d'adaptation

Entamez une discussion sur les avantages et désavantages, mais ne passez pas plus de 10 minutes sur cette activité. Assurez-vous que les élèves les comprennent bien. Bien évidemment, les élèves peuvent identifier des avantages et désavantages autres que ceux mentionner dans le tableau.

- Après l'exercice, lisez la question suivante avec les élèves. La discussion peut se faire en petits groupes ou en grands groupes.



Question

Mis à part les désavantages identifiés dans le tableau, selon toi, existe-t-il des conséquences dangereuses liées à l'utilisation des TIC? Donne quelques exemples.

- Expliquez aux élèves le point suivant :



Les risques importants

- Certaines activités en ligne, surtout sur les plateformes de médias sociaux, comportent des **conséquences qui vont au-delà des désavantages** mentionnés dans le tableau.
 - Ces conséquences illégales incluent la **diffamation**, le **vol d'identité**, la **cyberintimidation**, la **cyberviolence**, le **sextage** et la **pornographie** (les définitions de ces mots sont dans la fiche de l'élève).
 - Il est donc important de connaître ces risques et de les garder en tête durant l'utilisation des technologies.
-

6. Expliquez aux élèves que la deuxième partie du module, porte sur les risques associés au **sextage**, et les façons de faire une utilisation sécuritaire de la technologie.
7. Avant de passer au point suivant, rappeler aux élèves qu'il existe de l'aide si la discussion suivante les affecte. Ils peuvent consulter les ressources d'aide fournies dans la ressource.

B. Le sextage

B.1. Qu'est-ce que le sextage?

8. Lisez avec les élèves la section **B.1 de la Fiche de l'élève**.

À savoir

Attention! Distribuer, posséder et accéder ne se limitent pas aux moyens technologiques. Par exemple, si quelqu'un imprime les sextos et les affiche, cela demeure quand même de la possession et de la distribution de contenu sexuel tout comme le sextage.

B.2. Qu'est-ce qui est interdit?

9. Lisez avec les élèves la section **B.2 de la Fiche de l'élève**.

B.3. Qu'est-ce qui est permis?

10. Lisez avec les élèves la section **B.3 de la Fiche de l'élève**.

B.4. Conséquences

11. Lisez avec les élèves la section **B.4 de la Fiche de l'élève**.
12. Présentez la **vidéo YouTube** « Le sextage ».



Le sextage (5 min 25)

« Le sextage » :

<https://www.youtube.com/watch?v=n4rFSK1qZi8>



Source : CliquezJustice.ca



Corrigé

Quand le garçon prend la photo de la jeune fille (à 2 min 30), ce n'est pas un crime pour les raisons suivantes :

- 1) Le garçon **participe à l'activité** et prend la photo,
- 2) L'activité sexuelle est **légale**,
- 3) La fille **consent** à la prise de photo, et
- 4) La photo est gardée **strictement en privé** pour **le seul usage personnel** du garçon et de la fille.

Si ces conditions n'étaient pas remplies, cela aurait été un crime.

Dès que le garçon partage la photo avec ses amis d'école (à 3 min 22), un crime est commis pour la raison suivante :

- 1) L'impression, la **publication**, et la possession dans le but de publier du tout contenu sexuel est interdit, quelle que soit la situation.

 **Point important à souligner**

Assurez-vous que les élèves comprennent bien le point suivant :

Si certaines conditions sont remplies, la création et la possession de contenu sexuel peuvent être légales.

Mais la publication de contenu sexuel n'est pas légale, *même avec le consentement* de la personne figurant dans le contenu sexuel.

Donc, même si la fille avait consenti à ce que le garçon partage sa photo avec ses amis, ce n'est pas légal et le garçon commet une infraction criminelle. Car, il fait le partage de la pornographie juvénile.

B.5. Quoi faire si une personne a pris, publié ou partagé une photo ou vidéo de toi?

13. Lisez avec les élèves la section **B.5 de la Fiche de l'élève**.

C. Stratégies d'utilisation saine et sécuritaire

 **Activité de discussion :**

Demandez aux élèves de partager les mesures qu'elles et ils peuvent prendre pour rendre l'utilisation des technologies plus sûre.



Information à transmettre aux élèves

Tu peux prendre des mesures pour rendre l'utilisation des technologies plus sûre. En voici quelques exemples :

- Si quelqu'un te demande de partager quelque chose qui te met mal à l'aise, tu as le droit de refuser.
- Tu as également le droit de changer d'avis. Si tu décides que tu ne veux plus partager l'image après l'avoir fait, tu peux demander à la personne de la supprimer.
- Si une personne répond « non » lorsque tu lui demandes d'échanger des sextos, accepte sa réponse.

Avant d'envoyer un sexto, assure-toi que la personne à qui tu l'envoies veut bel et bien recevoir ce sexto. Ne suppose pas que la personne veut voir ce que tu lui as envoyé. Même si tu es dans une relation de couple ou amoureuse, il est possible que ton partenaire ne consente pas à recevoir tes sextos.

Vous pouvez aussi transmettre à vos élèves la fiche **Matériel d'accompagnement - Quoi faire si quelqu'un a pris, publié ou partagé une photo ou une vidéo de toi?**



Mesure d'adaptation

Pour les ressources en ligne, vous pouvez laisser les élèves explorer ces ressources pendant 5 minutes à la fin du cours.



Activité facultative

Comme activité, vous pouvez demander aux élèves de faire une recherche et de créer des fiches d'informations sur les stratégies d'utilisation saine et sécuritaire des technologies de l'information et de la communication, pour les publier dans l'école afin de sensibiliser tous les élèves.

D. Bibliographie

Vous souhaitez faire des recherches complémentaires ?

Faites attention à vos sources ! Le droit peut varier d'une province ou d'un territoire à l'autre.

- Pour en savoir plus sur la common law en vigueur au Canada, visitez :
[CliquezJustice.ca](http://cliquezjustice.ca)
- Pour une définition simple de termes juridiques, visitez :
www.cliquezjustice.ca/glossaire

CliquezJustice.ca, « Sextage ».

En ligne : <https://cliquezjustice.ca/ressources-pedagogiques/sextage> .

CliquezJustice.ca, Sextage, qu'est ce que la loi permet?
<https://cliquezjustice.ca/vos-droits/sextage-qu-est-ce-que-la-loi-permet>.

Projet Sexto, <https://pasobligedetoutpartager.info/projet-sexto/>.

Gouvernement du Canada, <https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/autre-other/cdncii-cndii/p6.html>.

Gouvernement du Canada, <https://www.canada.ca/fr/securite-publique-canada/campagnes/exploitation-sexuelle-enfants-en-ligne/dangers-en-ligne-cyberintimidation-exploitation-sexuelle-enfants-en-ligne/question2.html>.

Cette ressource a été créée par l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario dans le cadre du projet CliquezJustice.ca.

© 2023 Association des juristes d'expression française de l'Ontario

